

République Française

Département de Seine et Marne-arrondissement de Melun-canton de Fontenay-Trésigny



MAIRIE DE
LES CHAPELLES-BOURBON
77610 Les Chapelles-Bourbon
Tél. 01 64 07 10 09
Fax. 01 64 25 34 48
leschapellesbourbon@orange.fr

Site : www.leschapellesbourbon.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2026

Le 10 février 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de **Madame Anne PARISY, le maire**.

Étaient présents :

Chanelle ASSELIN, Laurent LEVASTRE, Valérie VINCENT, Jacques COCHAUD, Pascal LOUYER, Julie GYONNET, Etienne LEROY, Nathalie ROBAEYS, Pascal COISY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Nathalie ROBAEYS

DELIBERATION 01/2026 : DETR 2026 – Mise en sécurité des abords des équipements publics.

Considérant la nécessité d'engager des travaux de mise en sécurité des abords des équipements publics (École, Salle des Fêtes, Mairie) ;

Considérant la possibilité de solliciter une subvention État 2026 pour des travaux de mise en sécurité des abords des équipements publics (École, Salle des Fêtes, Mairie) d'un montant de **819 289,60 euros HT** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2026.
- Arrête les modalités de financement en précisant l'origine et le montant des moyens financiers publics : **demande de 338 202,75 € HT soit 41,28 % de 819 289,60 € HT**.
- Approuve le projet d'investissement correspondant selon le tableau joint à cette délibération.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière auprès de Monsieur le Préfet au titre de la subvention État pour l'année 2026.

DELIBERATION 02/2026 : Adoption du projet de zonage des eaux usées et des eaux pluviales et sa mise à enquête publique.

Dans le cadre de l'étude de schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales conduite par la CCVB sur l'ensemble de son territoire (sauf Pecy), une modification du zonage eaux usées et eaux pluviales a été proposée sur le territoire de la commune de ...

L'étude inclue la validation de ce zonage par mise en enquête publique à l'échelle du territoire CCVB, qui pilotera cette enquête publique.

Après examen du projet de zonage des Eaux Usées (EU) et des Eaux Pluviales (EP) établi par le groupement Artelia/Test Ingénierie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le projet de zonage des Eaux Usées
- autorise la SIAEPA à engager toutes les démarches relatives à cette enquête publique concernant le zonage des Eaux Usées
- valide le projet de zonage des Eaux Pluviales
- confie la réalisation d'une enquête publique unique concernant le zonage des Eaux Pluviales à la CCVB, conformément aux articles L.2224-10 et R.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales
- autorise la CCVB à engager toutes les démarches relatives à cette enquête publique concernant le zonage des Eaux Pluviales

DELIBERATION 03/2026 : Accepter un chèque de l'ACIBP (église)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du remboursement des frais d'électricité de l'église par l'Abbé Cottard pour un montant de 1 233, 01 €.

Dit que la recette sera imputée à l'article 75888 au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION 04/2026 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement – exercice 2026

le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-1 ;

l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

la nécessité d'assurer la continuité de l'action publique et le lancement de certains projets d'investissement dès le début de l'exercice 2026 ;

Considérant,

- que le budget primitif 2026 n'a pas encore été adopté ;
- que l'article L.1612-1 du CGCT autorise l'organe délibérant à ouvrir par anticipation des crédits d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite des crédits suivants :

Article	Fournisseur	Libellé	Montant
21538	SDESM	Eclairage public – facture amiante HAP	128.00 €
21538	SDESM	Communication électroniques	393.00 €
21538	SDESM	Eclairage public – facture étude	1 086.00 €
21538	SDESM	Communication électroniques	725.00 €
21538	SDESM	Travaux 80% acompte	47 081.00 €
Total			49 413.00 €

Les crédits ouverts par anticipation seront repris et inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 février 2026

Questions diverses :

- Election municipal : le dimanche 15 mars 2026 et le dimanche 22 mars 2026.
- SIETOM : ouverture d'une ressourcerie à Pontault-Combault
- Eglise fermée par arrêté municipal (dégradation de la voute)

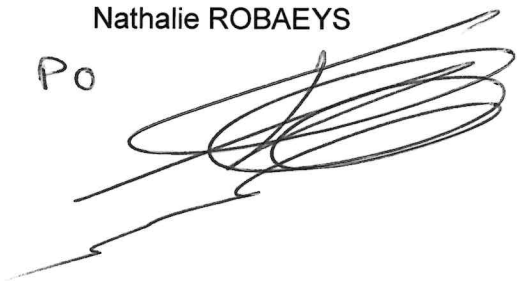
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Les Chapelles-Bourbon, le 23 février 2026

Secrétaire de séance,

Nathalie ROBAEYS

Po



Le Maire,

Anne PARISY



Inventaires des Amphibiens - Val Bréon

christellepluvinet@mailo.com <christellepluvinet@...>

lundi 23 février 2026 à 12:39 réception

À : contact@valbriard.fr , mairiedechatres@wanadoo.fr , leschapellesbourbon@orange.fr

Bonjour,

Au nom du collectif Stop Bal Béton, **je vous invite à venir participer avec nous aux inventaires des amphibiens** se reproduisant dans les mares et autres points d'eau situés dans les emprises et à proximité de Val Bréon 1 et 2.

MARDI 3 MARS à 19 h : Val Bréon 1

MERCREDI 4 MARS à 19 h : Val Bréon 2

Nous vous conseillons de venir avec des bottes et une tenue adaptées aux terrains broussailleux.

Les inventaires ne seront pas maintenus si la météo n'est pas favorable.

Merci de nous informer de votre présence (par retour de mail) afin que l'on vous donne le rendez-vous exact, que l'on vous prévienne en cas de modification, et qu'on prévoie le matériel nécessaire.

Cordialement,

Christelle PLUVINET